

Commune de Lauwin-Planque

ARRÊTÉ

N° 2022-065

Restriction temporaire de la circulation
Rue Roger Salengro
du 14/04/2022 au 27/05/2022

Le Maire de Lauwin-Planque,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 115-1 et L 141-10,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation dans la rue Roger Salengro durant les travaux de réfection du ralentisseur situé devant le n° 14, effectués par l'Entreprise Jean LEFEBVRE Nord, 380 rue Jean Perrin – BP 525 – 59505 DOUAI,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du jeudi 14/04/2022 au vendredi 27/05/2022 inclus, la circulation sera restreinte dans la rue Roger Salengro durant les travaux de réfection du ralentisseur situé devant le n° 14.

Article 2 : L'organisation de la circulation sur la voie désignée ci-dessus sera la suivante :

- **Route barrée, sauf aux riverains, entre la rue Marie Curie et la rue Théodore Marichez,**
- **Déviation de la circulation par la rue Théodore Marichez,**
- **Interdiction de stationner au droit du chantier,**
- **Limitation de la vitesse à 30 km/h.**

Article 3 : La signalisation nécessaire à ces restrictions de la circulation sera posée par l'entreprise Jean Lefebvre Nord – 380 rue Jean Perrin – ZI Dorignies – 59505 Douai Cedex – Tél. : 03.27.99.16.66 – jean-philippe.carpentier@ejl.fr

Article 4 : Le Directeur Technique des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à M. le Commissaire Central de Police de Douai, et à l'Entreprise Jean Lefebvre.

Fait à Lauwin-Planque, le 14 avril 2022

Sonia VALLET
Maire de Lauwin-Planque